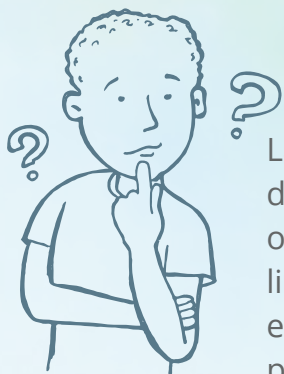


Lancement du contrat de masse d'eau de la Ternoise



La Ternoise



Pourquoi un contrat de masse d'eau sur la Ternoise ?

La masse d'eau de la Ternoise a été classée en bon état écologique en 2017 lors de l'état des lieux du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027. Mais, depuis 2020, on observe une **dégradation** liée au paramètre « **Nitrites** » principalement. Pour limiter cette dégradation, il est important que les acteurs du territoire mettent en place des actions, et le contrat de masse d'eau est un outil opérationnel pour reconquérir la qualité de l'eau.

Caractéristiques du territoire

Un territoire de **352 km²**

33000 habitants en 2018 sur le territoire



La Ternoise a un linéaire de **44 km**



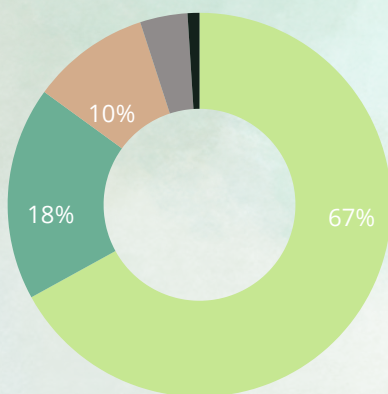
73 communes

2 EPCI :

Communauté de communes des 7 vallées et Ternois com

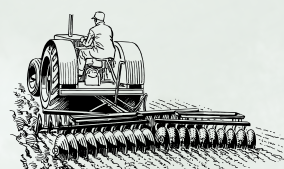
Le territoire de la Ternoise comprend des **sites naturels, agricoles et urbanisés**, impliquant des **enjeux économiques** importants.

Les principaux types de l'occupation du sol en 2021



- Cultures annuelles
- Prairies
- Autres plantations
- Habitat
- Routier

Cet espace est **menacé** par des phénomènes **anthropiques et naturels**, impactant la qualité de l'eau et les milieux aquatiques. Il est également affecté par de **multiples sources de pollutions**, dont celles d'origine agricole et industrielle, les eaux pluviales, l'imperméabilisation des sols...



Le Contrat de masse d'eau



C'est quoi ?

Un contrat de masse d'eau est un **outil** contractuel construit en **concertation** avec les différents acteurs. Il contient un état des lieux de la qualité et des pressions. Suite à ce diagnostic, l'ensemble des acteurs définit un **programme d'action** visant à améliorer la qualité de l'eau et sa gestion.



Objectifs :



L'objectif fixé par le Ministère de la Transition Ecologique est l'atteinte du **bon état écologique pour 50% des masses d'eau du bassin Artois-Picardie pour 2027.**



L'objectif du contrat de masse d'eau est **la non dégradation de la masse d'eau et l'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et de leur qualité.**

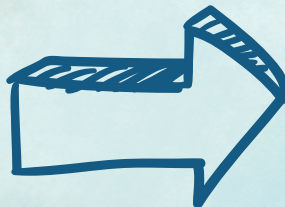
Déroulé d'un contrat de masse d'eau



Contrat de masse d'eau

Étapes :

- 1) État des lieux
- 2) Identification des pressions
- 3) Définition des actions
- 4) Réalisation des actions par les maîtres d'ouvrage



Suivi des actions sur le terrain



Les pressions exercées sur la Ternoise

La mise à jour de l'état des lieux de la masse d'eau Ternoise (FRAR66) pour le quatrième cycle de la Directive Cadre sur l'Eau (prévu en 2027) a permis d'identifier plusieurs pressions qui pourraient potentiellement impacter la masse d'eau :



Pression de prélèvements : les prélèvements d'eau dans la nappe impactent le débit du cours d'eau



Pression hydromorphologique : altération de l'état des différents compartiments du cours d'eau : berges, lit mineur, lit majeur et la ripisylve.



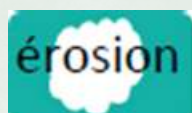
Pression liée aux obstacles à l'écoulement : les obstacles à l'écoulement sont situés dans le lit mineur du cours d'eau ont un impact sur la migration des espèces et sur le transit sédimentaire.



Pression des rejets industriels : pouvant rejeter des éléments polluants dans les cours d'eau



Pression des piscicultures : les piscicultures peuvent impacter la qualité de l'eau car pouvant contenir des produits azotés ou phosphorés avec un risque d'eutrophisation du milieu et de diminution de la concentration en oxygène dans l'eau.



érosion

Pression du temps de pluie rural qui correspond à l'érosion, et/ou au ruissellement liés aux eaux pluviales en milieu agricole.



urbain

Pression du temps de pluie urbain concernant les eaux pluviales ruisselant en milieu urbain.



Pression de l'assainissement non collectif (ANC) avec un impact non négligeable sur les cours d'eau, surtout en tête de bassin.



Pressions diffuses concernant les espaces agricoles, dont les grandes cultures (maïs, betterave, pomme de terre, blé...) consommatrices en intrants et pesticides que l'on retrouve dans les cours d'eau et masses d'eau souterraines.



La stratégie de la CLE

Comité de
masse d'eau de
la Ternoise

Novembre 2022



Phase 0 : Réunion de mise en route du projet

avec les services de l'état :
OFB, Agence de l'eau, DREAL...



Juin 2023



Phase 1 : Réunion de présentation

- 1) Présentation de l'état des lieux de la masse d'eau de la Ternoise
- 2) Présentation stratégique des groupes de travail

mai 2024



Travaux de base sur les
fiches pressions de la
masse d'eau



Phase 2 : Groupes de travail

- 1) Partage de l'état des lieux et des pressions
- 2) Identification des actions

mai 2024



Phase 3 : Séminaire de restitution des travaux de groupes techniques



Priorisation des actions

Septembre 2024



Phase 4 : 2025/2026



Rédaction du contrat de masse d'eau
Signature des maîtres d'ouvrage, des partenaires
techniques et financiers



Phase 5 : 2025/2026

suivi des réalisations et évaluations par
la comité de masse d'eau de la Ternoise

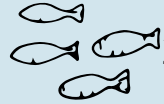


La répartition des groupes de travail (phase2, GT)



1er GT : Industries

Pression de prélèvements
Pression des rejets industriels



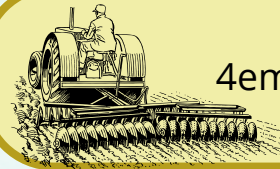
2eme GT : Pisciculture

Pression de la pisciculture



3eme GT : Urbain

Pression du temps de pluie urbain
Pression de l'assainissement non collectif (ANC)
Pression des prélèvements



4eme GT : Rural

Pression du temps de pluie rural
Pression diffuse



5eme GT : Cours d'eau

Pression hydromorphologique
Pression liée aux obstacles à l'écoulement